

Procès-verbal de la réunion du Comité de Sécurité publique de l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève tenue le vendredi 28 février 2014, à 9 h, à la salle de conférence des travaux publics et ingénierie du 350A, montée de l'Église, L'Île-Bizard.

Étaient présents :

Messieurs Jean-Dominic Lévesque-René, Président
 Marcel Bélanger, Contremaître
 Stéphane Bernaquez, Chef de division – aménagement urbain et sécurité publique
 Francis Malenfant, PDQ 3
 Lise Laliberté, secrétaire du comité
 Charles Forget, Capitaine
 Gilles St-Pierre, représentant pour L'Île-Bizard
 Jean-Pierre Tanguay, représentant pour Sainte-Geneviève

Absents : Stéphane Robitaille, SIM
 Catherine Gingras, représentante pour L'Île-Bizard

Avant le début de la réunion, monsieur Jean-Dominic Lévesque-René présente le nouveau capitaine de la Sécurité publique, monsieur Charles Forget, et lui souhaite la bienvenue.

1) Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 28 février 2014 :

Il est proposé par Gilles St-Pierre et appuyé par Marcel Bélanger d'adopter l'ordre du jour de la réunion du 28 février 2014.

2) Adoption du procès verbal de la réunion du 27 janvier 2014 :

Il est proposé par Jean-Pierre Tanguay et appuyé par Gilles St-Pierre d'adopter le procès verbal de la réunion du 27 janvier 2014.

3) Départ et renouvellement :

Monsieur Lévesque-René fait part aux membres présents que monsieur Jacques Legault, représentant pour L'Île-Bizard au Comité de sécurité publique, a donné sa démission pour des raisons personnelles. Également l'agente sociocommunautaire Julie Dupré, ne fera plus partie du Comité. Les membres du conseil d'arrondissement nommeront 2 citoyens par district comme membres du Comité de sécurité publique. Concernant l'organisation du Comité, ils continueront d'en discuter entre élus. Ils ont déjà des gens en vue et s'il s'avère nécessaire, Lise Laliberté préparera un message à afficher sur les babillards électroniques de l'arrondissement. Ils essaieront également d'avoir des membres représentant plusieurs groupes d'âge afin de bien équilibrer et représenter la population. Une nouvelle organisation du Comité est en branle et il nous informera au fur et à mesure que le dossier avancera.

4) Tour de table des dossiers en cours :

Monsieur Lévesque-René demande si nous avons eu des nouvelles du dossier de la plainte concernant les véhicules des utilisateurs du Cardio Plein-Air. Les plaignants seraient revenus à la charge mais nous n'avons reçu aucune plainte supplémentaire à ce sujet.

4) Tour de table des dossiers en cours : (suite)

Les panneaux sur la rue Du Manoir ont été installés. En ce qui concerne la rue Viger, Marcel Bélanger est à regarder le dossier.

Marcel Bélanger informe que nous aurons une nouvelle compagnie cette année pour faire le marquage de la chaussée. En principe, le marquage devrait être terminé avant la St-Jean-Baptiste.

En ce qui a trait à la demande d'installation d'un arrêt sur le boulevard Gouin au coin de la rue Duvernay, monsieur Lévesque-René essaie toujours de trouver une solution car le plaignant est revenu à la charge. Il a été suggéré d'installer un panneau « attention à nos enfants » dans ce secteur, ce qui pourrait sensibiliser les automobilistes à rouler moins vite dans ce secteur.

5) Situation sur l'attaque du chien à Sainte-Geneviève :

Monsieur Lévesque-René a reçu le rapport mais malheureusement, ce rapport est illisible. Stéphane Bernaquez fait part qu'il attend la réponse de la vétérinaire qui s'occupe du dossier. Elle a lu le rapport et elle a mentionné que cela sera un peu difficile à gérer. Un chien a attaqué un homme qui a été blessé sérieusement au visage. Il a perdu une dent et a eu plusieurs points de suture au visage. Lors de l'incident, à la demande du SPVM, nos agents de la Sécurité publique se sont présentés sur les lieux. Monsieur Marinacci, maire de l'arrondissement, aimerait que l'arrondissement puisse avoir le pouvoir de retirer le chien à son propriétaire lorsqu'un accident de ce genre se produit. Stéphane Bernaquez explique les 7 ordonnances que l'arrondissement transmet au propriétaire du chien impliqué dans cet incident seulement. Il fera parvenir une copie de l'avis au maire d'arrondissement. Les membres du conseil d'arrondissement ainsi que la division de l'aménagement urbain vérifieront s'il est possible d'ajouter au règlement sur le contrôle des animaux les 7 ordonnances, et de saisir un chien lors d'une attaque.

6) Réglementation du contrôle des animaux :

Voir item #5.

7) Suivi rue Duvernay :

Voir item #4.

8) Camion stationné – place Laframboise à Sainte-Geneviève :

Un camion se stationne toujours dans la courbe sur la place Laframboise. Il est interdit de stationner un véhicule à cet endroit. Il a reçu plusieurs contraventions mais il continue de se stationner à cet endroit. Monsieur Lévesque-René demande qu'à chaque fois que les agents remarquent ce véhicule stationné à cet endroit, de lui remettre une contravention.

9) Cellulaire au volant (agents de la sécurité publique) :

Des citoyens ont fait des plaintes au sujet des agents de la Sécurité publique qui seraient au cellulaire au volant. Par contre, les véhicules d'urgence sont tolérés. Charles Forget est nouvellement nommé à titre de Capitaine. Il fera de la sensibilisation auprès des agents.

10) Décision – plainte mini-bus secteur maisons mobiles à Sainte-Geneviève :

Stéphane Bernaquez informe les membres présents qu'il y a maintenant une chicane de voisin en rapport à ce dossier. Il mentionne que nous pouvons appliquer la réglementation. Un constat d'un inspecteur municipal sera remis au propriétaire (ou utilisateur) du mini-bus situé au 15080 #5 boulevard Gouin à Sainte-Geneviève. Les élus sont à étudier l'organisation d'un espace de stationnement pour les résidents utilisant des autobus scolaire.

11) Stationnement rues Lavigne et des Jacinthes :

Monsieur Lévesque-René fait part d'un problème de stationnement sur ces rues. Monsieur Maxime Deshaies l'a contacté à ce sujet. Il habite au 50 rue Lavigne et il est interdit de stationner. Monsieur est donc très limité côté stationnement car il reçoit des clients chez lui (il est acupuncteur) et ses clients reçoivent des contraventions. Marcel Bélanger ira vérifier sur place.

Monsieur Lévesque- René demande s'il est possible de mettre une zone de stationnement interdit sur la rue Paquin. Les résidents des condos situés sur la rue Cherrier se stationneraient sur la rue Paquin et les citoyens de cette rue ne sont pas contents. Il ira vérifier sur la rue Paquin.

12) Varia :

- **Chalets – chemin Bord-du-Lac :** Stéphane Bernaquez informe qu'il y a 5 chalets situés entre le traversier de L'Île-Bizard et le chemin Bord-du-Lac. Il s'est présenté sur place avec le service des incendies car il est impossible de se rendre dans ce secteur en véhicule lors de toute urgence. Les bâtiments ne sont pas conformes et il a fait installer des placards rouges « occupation interdite » et 3 règlements appuient la division de l'aménagement urbain à ce niveau.

- **Cartographie de zones et parcs avec intervention de la sécurité publique :** Stéphane Bernaquez mentionne qu'il existe une table de la sécurité urbaine en collaboration avec l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Il a été demandé de faire une cartographie des zones d'intervention de la sécurité. Il demande au Capitaine Charles Forget de préparer un exercice afin de sont situées les interventions de la Sécurité publique et les zones problématiques.

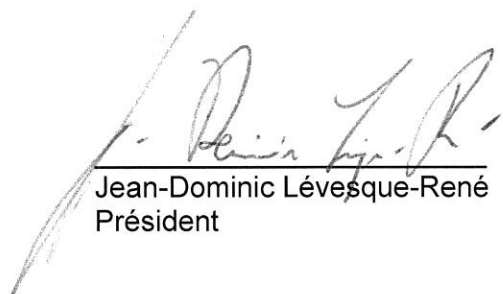
- **Identification de zones sensibles pour les piétons :** Stéphane Bernaquez explique que c'est également la même chose pour les zones sensibles pour les piétons. Une carte d'identification sera préparée, si possible. Nous pourrions peut-être simplement les pointer sur une carte.

- **Coyotes :** Stéphane Bernaquez a reçu des plaintes concernant des coyotes dans le coin de la rue Des Fougères. La période pour les attraper est maintenant terminée. Les Grands Parcs ont mentionné de ne pas toucher aux coyotes. Apparemment, les gens les nourrissent. Monsieur Lévesque-René fait part qu'avec l'aide des Grands Parcs, il aimerait répertorier les coyotes. Il aimerait savoir d'où ils viennent et ils repartent vers quelle direction. Il faudra voir le corridor de migration des coyotes. Stéphane Bernaquez mentionne que si les Grands Parcs ne sont pas d'accord, il nous est impossible de faire appel à des trappeurs.

- Charles Forget mentionne que sur le boulevard Gouin face au Cégep, il y a une zone à l'ouest où le stationnement est interdit mais le marquage de la chaussée permet le contraire. Marcel Bélanger l'informe qu'effectivement, il y a eu un problème au niveau des panneaux et du marquage. Le nouveau marquage sera fait au printemps prochain, ce qui règlera la situation. Il fera également enlever le panneau face au Cégep afin de permettre le stationnement selon le marquage au sol actuel.

13) Levée de l'assemblée :

Il est proposé par Marcel Bélanger et appuyé par Gilles St-Pierre de lever l'assemblée à 11 h.



Jean-Dominic Lévesque-René
Président



Charles Forget
Capitaine
Sécurité publique